De septembre 2023 à juillet 2024

Formation Éducateur Aisance Aquatique

Limité à 20 Stagiaires par session

Ouverture des inscriptions : 06 Juin 2023
Clôture des inscriptions : 3 semaines avant le début de la formation

Lieux de la formation :

- ***Session Molsheim :***

- La piscine de la Communauté de Communes de Molsheim

- ***Session Laxou :***

- Piscine Laxou

- ***Session Forbach :***

- Piscine olympique Forbach

- **Session Hochfelden :**

- Piscine Hochfelden

- **Session Sainte-Menehould :**

- Piscine L'aquarelle

Pour s'inscrire

Dates :

- **Session Molsheim -** Du 4 au 9 septembre 2023 du lundi au vendredi
- **Session Laxou -** Du 23 au 27 octobre 2023 du lundi au vendredi
- **Session Forbach -** Du -26 février au 1er mars 2024 du lundi au vendredi
- **Session Hochfelden** - Du 24 au 28 juin 2024 du lundi au vendredi
- **Session Sainte-Menehould** : Du 8 au 12 juillet 2024

Prérequis d'inscription :

- Éducateur sportif titulaire d'un diplôme lui conférant le titre de Maitre-nageur sauveteur : MNS, Chefs de bassins, entraîneurs
- Éducateur titulaire de l'UC2 du MSN à minima
- Professionnels de l'enseignement et de la petite enfance (enseignant) ;
- Cadres de l'éducation nationale : conseiller pédagogique de circonscription, conseiller pédagogique départemental, inspecteur pédagogique ;
- Professeur de sport relevant du Ministère en charge des Sports
- Un certificat médical de non contre-indications à la pratique à l'enseignement des activités aquatiques
- un justificatif relatif à votre statut professionnel (MNS, professeur de sport, cadre de l'éducation national, enseignant ...)

Session de Formation ouverte si un minimum de 15 stagiaires

Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation vise à la préparation du diplôme d'éducateur Aisance Aquatique. L'éducateur aisance aquatique exerce dans le cadre de la mise en place des « classes bleues » ou « stages bleues » organisés par les structures habilitées par le cahier des charges nationales.
Ils seront capables par la suite de:

- mettre en oeuvre et encadrer des séances d'aisance aquatiques dans le cadre des classes ou stages bleues

⟶ Capacité validée par la délivrance d'une **attestation de formation continue**

Modalités de positionnement

Le parcours Éducateur aisance aquatique que nous mettons en place cible l'ensemble des personnes souhaitant participer à l'encadrement de classes ou stages bleues. Dans le cas où des stagiaires présenteraient une expérience significative dans l'enseignement de la natation le formateur prendra en considération cette dernière afin d'adapter les apports théoriques.

Période de positionnement:
Session Molsheim - Du 14 août au 26 août 2023
Session Laxou - Du 09 octobre au 20 octobre 2023
Session Forbach - Du 5 février au 17 février 2024
Session Hochfelden - Du 10 juin au 15 juin 2024
Session sainte-Menehould : Du 24 juin au 29 juin 2024

Les modalités de positionnement à la formation sont les suivantes :
Une phase de présentation de la formation par le biais de cette fiche formation et d'une information collective le Mardi 28 juin 2022 en visioconférence.

Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation par le biais d'un questionnaire transmis avant l'entrée en formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation. Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

Organisation de la formation

La formation aisance aquatique se déroule dans le cadre de la mise en place de classes ou stages bleue. Tout au long de la formation, les stagiaires seront amenés à mettre en relation et en application les apports théoriques aborder durant les face à face avec les formateurs en encadrant des enfants issues soit de classes bleues (cadre scolaire) soit de stages bleues (cadre fédéral).

Elle **se réalise donc en alternance,** entre les séquences de formations théoriques et les bilans, dans des structures partenaires accueillant des jeunes nageurs âgés de 3 à 6 ans. Il existe différentes sessions réparties entre septembre 2023 et juillet 2024.
Le planning de la formation est similaire de session en session. La formation est construite autour du rythme suivant: une alternance entre la formation en salle et une séance au bord du bassin le matin et l'après-midi avec un debriefing en fin de journée. Cette formation se déroule du lundi au vendredi et de 9h à 18h.

Volume horaire total	**40 heures**	
Détails du parcours type individualisé du candidat	**En centre**	**30 heures**
	En pratique avec formateur	**10 heures**

Lors des séquences au bord du bassin, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un formateur expert dans l'enseignement de la natation identifié par la Fédération Française de Natation.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	Jeudi	VENDREDI
9h00-11h	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle
11h-11h45	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine
11h45-13h00	Pause déjeuner commune	Pause déjeuner commune	Pause déjeuner commune	Pause déjeuner commune	Pause déjeuner commune
13h00-16h15	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle
16h15-17h	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine
17h-18h	Débriefing piscine	Débriefing piscine	Débriefing piscine	Débriefing piscine	Débriefing piscine

**Exemple d'un calendrier de formation*

Contenu de la formation

Durant cette formation, l'ensemble des contenus vous permettra d'**obtenir les compétences suivantes :**

- L'organisation d'une classe ou stage bleue et sa logistique
- Intégrer son projet dans le cadre scolaire et l'adapter a un jeune public
- Compétences d'analyse du cadre pédagogique
- Établir les étapes de construction du nageur
- Aménager ses apports pédagogiques en lien avec l'Aisance Aquatique
- Être capable de placer le nageur au centre même du dispositif et d'analyser la place du formateur dans la formation

La formation abordera les points suivants:

- ***Un point logistique*** concernant le transport des enfants entre le départ de l'école, le trajet en bus et le passage dans les vestiaires mais également l'organisation des planning concernant l'utilisation des bassins afin de faciliter la mise en place de la pratique et pour finir le ratio encadrants/enfants.
- ***Le cadre scolaire*** avec la mise en place d'un projet pédagogique et l'organisation des intervenants et des groupes de classe.
- ***Les caractéristiques des publics*** afin de pouvoir adapter les séances en fonction de leurs âges ; les aspects sécuritaires et la dimension ludique de l'apprentissage.
- ***Le cadre de fonctionnement*** en abordant la technique de la discipline, la didactique et la pédagogie.
- ***La construction du nageur*** avec les différentes étapes de constructions du nageur, la polyvalence et le nageur de surface et la stratégie de la grande profondeur
- ***L'aisance aquatique*** comprenant l'aménagement des espaces, l'aisance et l'espace d'action, la gestion de la peur et des différents niveaux de compétences attendues
- ***L'activité des enfants au centre du dispositif*** abordant la posture de l'enseignant entre le choix et la contrainte, la gestion des émotions et la liberté des enfants
- ***Les formateurs*** avec leurs rôles, attitudes et fonctions; les différents niveaux d'interventions et l'auto-socio-construction et engagement
- ***Un débriefing et une étude de cas***

Méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

La formation doit respecter le cadre suivant afin de permettre à l'organisation d'intégrer l'environnement du pratiquant et de garantir une cohérence dans les interactions entre ces derniers :

- **En amont de la semaine de stage :** organisation d'un temps d'échange avec les parents des enfants afin de leur expliquer le but de la classe bleue, les principes pédagogiques, l'assiduité demandée.
- **Pendant le stage :** la présence d'un instructeur avant et après la séance afin de pouvoir échanger avec les parents
- **Après la semaine** : un goûter collectif et une remise de diplôme

Moyens pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training
- Supports pédagogiques
- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

Centres aquatiques:

- Plusieurs bassins de natation
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Modalités de suivi de la formation :

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Suivi pédagogique de la formation
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Modalités d'évaluation :

Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.

- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences dans le cadre du référentiel du projet national

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : L n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

Tarifs et financements

Tarif et détails:

		Détails de la tarification	
Statut du stagiaire	**Coût total de la formation**	**Dont Frais pédagogiques**	**Dont Frais de dossier**
Educateur Aisance Aquatique	**409,50 €**	**384,50 €**	**25 €**

**Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement et comprenant les repas du midi. Les éventuels hébergement et repas du soir sont à votre charge.*

Financement possible :

- *Etudiant ou demandeur d'emploi:*
  - ✗ Contrat d'apprentissage
  - ✗ Contrat de professionnalisation
  - ✗ Financement CPF / CEC
  - ✗ CPF de transition professionnelle
  - ✓ Autofinancement
- *Salarié:*
  - ✓ Promotion par alternance - Pro-A
  - ✗ CPF de transition professionnelle
  - ✓ Plan de développement des compétences (OPCO)
  - ✓ Action individuelle - OPCO
  - ✗ FNE
  - ✓ Autofinancement

Contacts

	Session Molsheim		Session Laxou		Session Forbach		Session Hochfelden		Session Sainte-Menehould	
Référent COVID	**CURE Antoine** *06 30 39 51 69* antoine.cure@lge-natation.fr									
Référent Administratif	**CREUSOT Elodie** *06 14 35 05 88* elodie.creusot@lge-natation.fr									
Référent pédagogique	**CLAVERIE Isabelle**	*06 88 38 31 99*	**VAN COILLIE-FOISSY Cassandra**	*06 22 80 30 39 60*	**IENNY Etienne**	*06 75 21 55 73*	**JUILLERAT Daniel**	*06 30 83 05 87*	**IENNY Etienne**	*06 75 21 55 73*
		isabelle.claverie@lge-natation.fr		cassandra.vancoillie-foissy@lge-natation.fr		etienne.ienny@lge-natation.fr		Daniel.juillerat@lge-natation.fr		etienne.ienny@lge-natation.fr

Pour s'inscrire

Indicateur de résultat

Formation	Saison	Taux de satisfaction des stagiaires	Nombre de stagiaire	Nbe de réussite	Nbe d'échec	Nbe d'abandon	Taux d'abandon	Taux de rupture des contrats	Taux de réussite	Taux d'insertion professionnelle
Aisance Aquatique Reims	2021-2022	95,00%	9				0,00%	0,00%	100,00%	/
Aisance Aquatique Molsheim	2021-2022	95,80%	11				0,00%	0,00%	100,00%	/
Aisance Aquatique Hochfelden	2022-2023	83,25%	9	9	0	0	0,00%	0,00%	100,00%	
Aisance Aquatique Molsheim	2022-2023	100,00%	18	18	0	0	0,00%	0,00%	100,00%	
Aisance Aquatique Hagondange	2022-2023	100,00%	20	20	0	0	0,00%	0,00%	100,00%	
Aisance Aquatique Rethel	2022-2023	100,00%	12	12	0	0	0,00%	0,00%	100,00%	